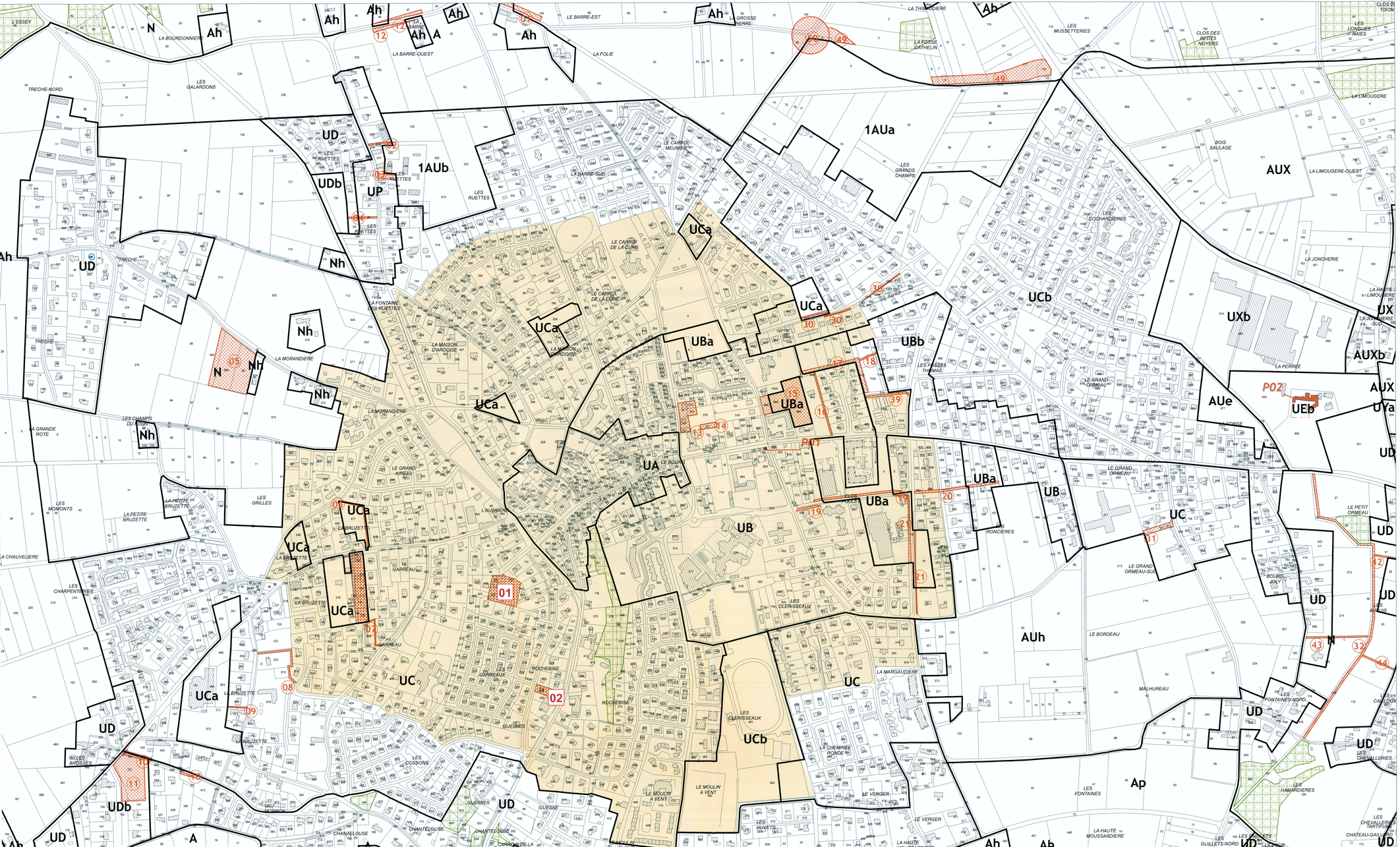

Liste des emplacements réservés		
numéro	Désignation de l'opération	Collectivité
1	Elargissement de la rue de la Grosse Pierre pour la portée à 17 m de large	Commune
2	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
3	Voirie de 9 m d'emprise	Commune
4	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
5	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
6	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
7	Cheminement doux de 2 m de large	Commune
8	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
9	Cheminement doux de 2 m de large	Commune
10	Voirie de 7 m d'emprise	Commune
11	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
12	Elargissement de la rue D 301 pour la portée à 17 m	Commune
13	Extension mairie	Commune
14	Création d'un parking	Commune
15	Extension du groupe scolaire et périscolaire	Commune
16	Voie de desserte, support de cheminements doux de 3 m de large	Commune
17	Voirie de 7 m d'emprise	Commune
18	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
19	Elargissement de voirie pour la portée à 12 m	Commune
20	Mail ouvert aux circulations douces de 5 m d'emprise	Commune
21	Elargissement de voirie pour la portée à 15 m	Commune
22	Réalignement de voirie pour la portée à 12 m	Commune
23	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
24	Collecteur des eaux pluviales 4 m	Commune
25	Fossé de 3 m de large	Commune
26	Fossé et chemin d'entretien d'une emprise globale de 6 m	Commune
27	Chemin de 3 m de large support d'un collecteur des eaux pluviales	Commune
28	Fossé et chemin d'entretien d'une emprise globale de 6 m	Commune
29	Fossé et chemin d'entretien d'une emprise globale de 6 m	Commune
30	Elargissement de voirie pour la portée à 10 m	Commune
31	Voirie de 9 m d'emprise	Commune
32	Chemin de 4 m de large	Commune
33	Elargissement de voirie pour la portée à 14 m	Commune
34	Voirie de 12 m d'emprise	Commune
35	Voirie de 12 m d'emprise	Commune
36	Partie du cheminement doux	Commune
37	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
38	Bassin de décantation des eaux pluviales	Commune
39	Réalignement de la rue Chemin à 12 m d'emprise	Commune
40	Fossé et chemin d'entretien de 6 m	Commune
41	Chemin d'emprise de 3 m	Commune
42	Chemin doux de 3 m de large	Commune
43	Chemin doux de 3 m de large	Commune
44	Chemin doux de 3 m de large	Commune
45	Elargissement cheminement doux	Commune
46	Cheminement doux	Commune
49	Création d'une aire de 35m de large	Commune
50	Création d'un giratoire d'un diamètre de 45 m	Commune

Liste des périmètres de localisation de projets et ouvrage public, installations d'intérêt général et espaces verts à créer ou à modifier (art. L123-2 c CU)		
numéro	Désignation de l'opération	Collectivité
1	Cheminement doux de 2 m de large	Commune
2	Cheminement doux de 3 m de large	Commune
3	Cheminement doux de 2 m de large	Commune

Liste des zones et secteurs

ZONE URBAINE

UA : Centre historique

UP : Hameaux identitaires dans le tissu urbain
- **UPa** : secteur soumis à un traitement particulier
- **UPu** : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UB : Centre-ville élargi
- **UBa et UBb** : secteurs soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UC : Quartiers péricentraux
- **UCa, UCb, UCc** : secteurs soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UD : Ville jardin
- **UDa** : secteur de Sarbane
- **UDb** : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UV : Coteaux urbanisés
- **UVa** : secteur de la Grotte de la Guignière
- **UVb** : secteur du quai de la Guignière
- **UVc** : secteur du pied de coteau de la Chevalerie et du Petit Martigny
- **UVd** : secteur du pied de coteau du Petit Martigny
- **UVe** : secteur de la vallée de la Chicotte
- **UVm** : secteur du pied de coteau de la Chevalerie et du pied de coteau de la Chevalerie soumis à un traitement particulier des eaux pluviales
- **UVt** : secteur soumis au risque inondation
- **UVu et UVb** : secteurs soumis à un risque d'inondation et soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UE : Equipements
- **UEa** : secteur de la gare et ses abords
- **UEa et UEb** : secteurs soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UX : Sites d'activités économiques
- **UXa** : secteur d'activités économiques
- **UXb** : secteur d'activités dans le corridor écologique du vallon des Guillets
- **UXc** : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

UY : Site d'activités des Deux Croix
- **UYa** : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

ZONE A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- **1AUa** : secteur des Grands Champs
- **1AUb** : secteur des Ruettes

AU : Zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation
- **AUa** : secteur des Grands Champs
- **AUb** : secteur dans le corridor écologique du vallon des Guillets

AUX : Zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation à vocation économique
- **AUXa** : secteur d'activité ensemble
- **AUXb** : secteur soumis à un traitement particulier des eaux pluviales

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole
- **Aj** : secteur du Parc Agricole
- **Ai** : secteur soumis au risque inondation
- **Ae** : secteur correspondant à des sites d'exploitation isolés
- **Ah** : secteur correspondant à des constructions implantées dans l'espace agricole qui n'ont pas de rapport avec cette fonction
- **Ahi** : secteur correspondant à des constructions implantées dans l'espace agricole qui n'ont pas de rapport avec cette fonction
- **Ahx** : secteur correspondant à des constructions artisanales implantées dans l'espace agricole
- **Ay** : secteur de la station d'épuration de Saint-Roch
- **Ayi** : secteur de la station d'épuration de Fondettes soumis au risque inondation
- **Ax** : secteur correspondant au terrain d'accueil des gens du voyage
- **Axi** : secteur correspondant au terrain d'accueil des gens du voyage

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle
- **Ni** : secteur soumis au risque inondation Loire
- **Nj** : secteur soumis au risque inondation Choisille
- **Nh** : secteur correspondant à des occupations diverses dans la vallée inondable
- **Nt** : secteur correspondant à des constructions implantées dans la zone naturelle qui n'ont pas de rapport avec cette fonction
- **Ny** : secteur du forage d'eau potable de la Bourdonnerie

Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé (art. L123-1-5 8°, CU)

1 Numéro sur la liste

Périmètre de localisation de projet et ouvrage public, installation d'intérêt général et espace vert à créer ou à modifier (art. L 123-2c, CU)

1 Numéro sur la liste

Marge de recul par rapport à l'axe de la voirie (art.L111-1-4, CU)

Espace boisé classé existant ou à créer (art. L130-1, CU)

Parc à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

Mare, étang et végétation associée à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

Site et élément bâti à préserver (art. L123-1-5 7°, CU)

P03 Numéro de site ou d'élément bâti à préserver renvoyant à la liste

Périmètre concerné par le classement au patrimoine mondiale de l'UNESCO (Val de Loire)

Secteur de mixité sociale (art. L123-1-5-16°)

PLU

COMMUNE DE FONDETTES (37)

Modification n°2 du PLU

RÈGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE

LE BOURG

42

ECHELLE:
1:2 000

SOURCE :
DGI – Cadastre
Droits réservés – 2014

urbaSA
5, rue du Ponant
37140 BOURGUEIL
Tél: 02 47 95 97 26
Fax: 02 47 95 97 16
Mail: contact@urbasa.fr

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 25 septembre 2017

Pour le Président
et par délégation dûment délégué,

Christian GATARD